



## **Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest établira un refuge de jour temporaire à Yellowknife en vertu de la *Loi sur la gestion des urgences***

**Yellowknife, le 6 novembre 2020** – Paulie Chinna, ministre des Affaires municipales et communautaires, a annoncé aujourd’hui qu’elle prenait des mesures en vertu de la *Loi sur la gestion des urgences* pour répondre au besoin urgent d’un refuge de jour temporaire à Yellowknife. La décision fait suite aux discussions avec la ville de Yellowknife et à plusieurs tentatives de trouver un endroit approprié pour assurer ce service essentiel aux résidents vulnérables de la ville.

En vertu de l’article 14 de la Loi, la ministre a déclaré l’état d’urgence local à Yellowknife du 6 novembre 2020 au 19 novembre 2020. Mettant à profit les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, comme d’acquérir des biens publics ou privés afin de remédier à la situation d’urgence, la ministre fera l’acquisition de l’ancien bâtiment de la sécurité minière (Side Door) pour y établir un refuge de jour temporaire.

Le besoin d’espace supplémentaire est dû à la baisse des capacités du refuge de jour actuel en raison de la pandémie de COVID-19, qui a forcé le déménagement d’environ 40 clients. Le retour des conditions hivernales a intensifié l’urgence du problème, et la recherche d’un espace approprié s’est avérée épineuse malgré les efforts acharnés déployés par le ministère de la Santé et des Services sociaux et par la ville. Ainsi, cette décision garantira que les résidents vulnérables de Yellowknife ont un endroit où se réfugier pendant la journée.

Par conséquent, les autres options sont abandonnées. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) annulera sa demande d’utilisation des locaux de l’entrepôt fédéral de Travaux publics situé au croisement de la 44<sup>e</sup> Rue et de l’Avenue Franklin, et la ville retirera sa demande de propositions pour une structure temporaire qui devait être située sur des terres appartenant à la ville.

Le GTNO exploitera le refuge de jour temporaire au nouvel emplacement aussi longtemps que la ministre jugera nécessaire de maintenir l’état d’urgence local, et a accepté de retirer sa demande d’autorisation de développement visant à utiliser l’entrepôt du gouvernement sur la 44<sup>e</sup> rue. Le GTNO s’est engagé à mettre en œuvre des mesures de sécurité



supplémentaires au refuge temporaire de jour afin de prévenir les éventuelles préoccupations que pourraient formuler les entreprises voisines.

## Citations

« En tant que dirigeants, nous ne pouvons pas rester les bras croisés quand les gens ont besoin de notre aide. Le GTNO et la ville de Yellowknife ont travaillé d'arrache-pied pour trouver un endroit où installer un refuge de jour temporaire à l'approche de l'hiver. Parmi les approches envisageables, nous pensons que celle-ci est la meilleure qui s'offre à nous dans les circonstances actuelles, et nous apprécions le soutien et la coopération de la ville qui nous a aidés à trouver une réponse relativement rapide à notre demande de refuge de jour temporaire. Je reconnais qu'il ne s'agit pas d'une solution à long terme, mais c'est néanmoins un petit pas vers la création d'un meilleur territoire pour tous les résidents, et je crois vraiment qu'en travaillant tous ensemble, nous pourrions apporter des améliorations significatives dans ce domaine. »

**-Paulie Chinna**, *ministre des Affaires municipales et communautaires*

« La COVID-19 a conduit à la baisse de la capacité des refuges, ainsi que de celle des entreprises et d'autres installations publiques, mettant en danger les résidents vulnérables de Yellowknife à l'arrivée de l'hiver. Je suis ravie que la ministre Chinna et la ville de Yellowknife aient pu trouver une solution à cette crise naissante et désigner un emplacement pour un refuge de jour temporaire. »

**-Julie Green**, *ministre de la Santé et des Services sociaux*

« Je me réjouis que nous ayons pu trouver, de concert avec le GTNO, une solution provisoire pour protéger nos résidents les plus vulnérables. Le recours à la gestion des urgences n'est pas une option prise à la légère, mais compte tenu de l'extraordinaire période de pandémie que nous traversons, elle offre une solution immédiate au problème, et je pense que les mesures d'atténuation proposées faciliteront la tâche de tous. À plus long terme, la ville se réjouit de travailler avec le GTNO pour l'aider à établir un refuge de jour et centre de dégrisement permanent. »

**-Rebecca Alty**, *maire de Yellowknife*

## Faits en bref

- Cet état d'urgence est en vigueur uniquement à Yellowknife, en raison des circonstances uniques et extraordinaires qui touchent actuellement les résidents vulnérables de la ville à cause de la pandémie de COVID-19.



- En vertu de la *Loi sur la gestion des urgences*, le ministre des Affaires municipales et communautaires peut déclarer l'état d'urgence pour une période de 14 jours.
- L'état d'urgence peut être renouvelé si le ministre le juge nécessaire.
- Le GTNO a récemment confirmé son intention d'établir un refuge de jour permanent à Yellowknife en 2023.
- Le MSSS travaillera avec ses voisins de la région à l'établissement d'un forum régulier de communication, à la conclusion d'un accord de bon voisinage et à l'adoption de diverses mesures visant à répondre aux préoccupations soulevées lors de la première demande d'utilisation du site (par exemple, l'installation d'une clôture d'intimité ou la mise en place de mesures de sécurité appropriées).

## **Demandes de renseignements des médias**

Communications du Conseil exécutif  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
[presssecretary@gov.nt.ca](mailto:presssecretary@gov.nt.ca)

### **Alison Harrower**

Ville de Yellowknife  
Conseillère en communications générales  
[communications@yellowknife.ca](mailto:communications@yellowknife.ca)  
867-920-5696